

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 23 DEC 2020

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 20-1120 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le **dimanche 31 janvier 2021**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales pour le compte du Ministère des Mines et des Carrières (MMC), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, **session de 2020**.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires des diplômes requis ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Tableau précisant les concours et les diplômes requis :

Intitulé du concours	Options	Diplômes requis	Nombre de postes à pourvoir
Ingénieur de la Géologie et des Mines	Mines	Diplôme d'Ingénieur en Mines (BAC+5) ou tout autre diplôme reconnu équivalent	05
	Géologie	Diplôme d'Ingénieur en Géologie (BAC+5) ou tout autre diplôme reconnu équivalent	05
Ingénieur des Travaux de la Géologie et des Mines	-	Maîtrise en Géologie ou en Mines (BAC+4) ou tout autre diplôme reconnu	10
Technicien Supérieur de la Géologie et des Mines	-	Diplôme de Technicien Supérieur en Géologie ou en Mines ou tout autre diplôme reconnu équivalent	10
TOTAL			30

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du **26 décembre 2020 à 00h 00mn** au **04 janvier 2021 à 24 h 00mn**.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du MMC.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat, indiquant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme exigé ou de l'attestation légalisée en cours de validité ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB).

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves des concours se déroulent selon les horaires suivants ci-après :

- 07h 30 à 10h 30 : Épreuve de spécialité.....coef. 3
- 11h 30 à 13h 30 : Culture générale.....coef. 2

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.


Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats admis sont informés qu'ils seront intégrés dans la Fonction publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30mn le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon